

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'AVIGNON  
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le jeudi, 14 décembre 2023 à l'hôtel de ville du même endroit, à 19h30.

Cette séance du conseil est sous la présidence de la mairesse, Rachel Dugas.

Sont présents les conseillers(ères) :

Vanaly Leblanc	conseillère poste #2
Rémi Caissy	conseiller poste #3
Julie Allain	conseillère poste #5

Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, est présent.

Sont absents les conseillers(ères) :

Geneviève Labilloy	conseillère poste #1
Steven Olscamp	conseiller poste #4
Sandra McBrearty	conseillère poste #6

414-12-2023

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse, Rachel Dugas, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 19h30 et souhaite la bienvenue à tous.

415-12-2023

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse, Rachel Dugas, fait la lecture de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 décembre 2023, qui se lit comme suit :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance extraordinaire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement #426 - Règlement visant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et les tarifs de compensation pour les services municipaux ainsi que les autres sujets reliés au budget 2024.
4. Période de questions
5. Clôture de la séance
6. Levée de la séance

À la suite de cette lecture, il est proposé par la conseillère Vanaly Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

416-12-2023

**3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #426 - RÈGLEMENT VISANT L'IMPOSITION D'UN RÉGIME D'IMPÔT FONCIER À TAUX VARIÉS ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX AINSI QUE LES AUTRES SUJETS RELIÉS AU BUDGET 2024**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'adopter un règlement de taxations et de tarifs pour 2024;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST DONNÉ un avis de motion par la conseillère Julie Allain stipulant qu'il sera déposé, lors de cette même séance, un projet de règlement # 426 - Règlement portant sur l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et les tarifs de compensation pour les services municipaux ainsi que les autres sujets reliés au budget 2024.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #426 - RÈGLEMENT VISANT L'IMPOSITION D'UN RÉGIME D'IMPÔT FONCIER À TAUX VARIÉS ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX AINSI QUE LES AUTRES SUJETS RELIÉS AU BUDGET 2024**

CONSIDÉRANT l'article 954, paragraphe 1, du Code municipal, lequel stipule que le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 252 et de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale concernant le nombre de versements que peut faire le débiteur et les règles applicables en cas de défaut, par le débiteur, d'effectuer un versement à son échéance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents de ce Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement dont la copie leur a été transmise dans les délais prescrits par la loi;

CONSIDÉRANT QUE l'objet et la portée de ce projet de règlement ont été mentionnés aux membres présents du Conseil.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Rémi Caissy et unanimement résolu par les membres présents du Conseil municipal que ce dernier agissant à l'égard de son territoire, décrète, ordonne et statue, par le présent règlement, projet de règlement #426 - Règlement visant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et les tarifs de compensation pour les services municipaux ainsi que les autres sujets reliés au budget 2024.

417-12-2023

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

La mairesse et les conseillers répondent aux questions posées.

418-12-2023

**5. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse Rachel Dugas déclare la séance close.

419-12-2023

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller Rémi Caissy propose la levée de la séance. Il est 19h50.



---

Rachel Dugas  
Mairesse



---

Benoît Cabot  
Directeur général  
et greffier-trésorier

*Je, Rachel Dugas, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*